

Association de Prévention

SERVICE DE PREVENTION
SPECIALISEE

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

ASSOCIATION DE PREVENTION « LE CHEMIN »

3 Rue Solferino, Logement 501

24000 PERIGUEUX

Tél : 05.53.46.31.04 Fax : 05.53.46.31.06

Mail : prevention@lechemin-asso.com

Table des matières

Le mot de la Présidente	3
Le mot du Directeur	3
1. L'ASSOCIATION « LE CHEMIN »	4
1.1 Historique	4
1.2 Les valeurs Associatives	5
1.3 Les instances Associatives et leur composition.....	6
1.3.1. Le Bureau	6
1.3.2. Le Conseil d'Administration	6
2. LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	7
2.1 Le cadre d'intervention	7
2.1.1 Le texte législatif	7
2.1.2 La convention	8
2.1.3 La charte	9
2.2 Le projet de service	10
2.2.1. La finalité et les objectifs du service	10
2.2.2. Le cadre institutionnel du service.....	11
2.3. Le processus d'évaluation	13
2.3.1. La démarche	14
2.3.2. Le calendrier.....	14
2.4 L'organisation du service	14
2.4.1 L'Organigramme :	15
2.4.2 Le siège administratif	16
2.4.3. La sectorisation de l'équipe.....	16
2.5 L'activité du siège	18
2.5.1 Le soutien technique.....	18
2.5.2 Les outils de travail	19
2.5.3 La gestion administrative et financière.....	19
3 L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2013	20
3.1 Le secteur de Coulounieix-Chamiers / Marsac sur L'Isle	20
3.2 Le secteur de Périgueux	32
3.3 Le Quartier du Toulon.....	40
3.4 Le secteur du Gour de l'Arche / Chancelade.....	44
4. CONCLUSION	52
5. ANNEXES : Le Projet de Secteur St Georges/Les Mondoux	53

Le mot de la Présidente...

« L'année 2013 s'inscrit dans la continuité avec un engagement ferme pour la promotion d'une action éducative de qualité.

2013 est marquée par l'écriture et l'application du projet de service. Cet écrit a été construit à partir, et au plus près, des réalités du travail et des personnes accompagnées. Travail qui place la personne accompagnée au centre de nos intentions et des dispositifs.

2013 est aussi marquée par un travail expérimental particulièrement remarquable sur le secteur St Georges/les Mondoux. Ces quelques mois, temps court pour nous acteurs de la prévention, ont permis de réaliser un diagnostic territorial abouti avec nos partenaires. De fait, nous facilitons l'émergence de projets pour les habitants ou groupe d'habitants.

Cette année, nous continuerons à mettre l'accent sur la formation et faire appel à différents experts pour encore mieux construire et/ou adapter nos actions. Notre participation au forum de Lyon sur le thème « Oser une action sociale collective et participative » fut un temps fort, confortant l'idée que la prévention peut et doit être un acteur de développement social local.

C'est avec les habitants que nous nous sommes engagés et organisés des rencontres générant des rapports de confiance et des pratiques toutes aussi lisibles que visibles.

Nous remercions tous nos partenaires attentifs et volontaires sans lesquels la prévention spécialisée n'aurait pas pu réaliser le travail accompli. »

Marie-Claire SARLANDE, Présidente

Le mot du Directeur...

« Assurant depuis Janvier 2010 les fonctions de Directeur de l'Association de Prévention « Le Chemin », je vous présente mon quatrième et dernier rapport d'activité du service de prévention spécialisé. Je quitte en effet ces fonctions à la fin du mois de Février 2014. Ce rapport qui retrace l'activité de l'année 2013, correspond à la fin d'un projet managérial, qui a permis de faire évoluer les pratiques éducatives et l'organisation générale de ce service, d'une approche essentiellement empirique, vers un véritable travail conceptualisé et structuré. Pour autant, il reste encore beaucoup de travail pour le nouveau Directeur, qui pourra ainsi mener son projet de direction, suivant les orientations que l'ensemble des personnels et bénévoles de notre Association ont tracées. »

Cédric NEY, Directeur

1. L'ASSOCIATION « LE CHEMIN »

1.1 Historique

A l'initiative des deux conseillers généraux de Périgueux centre et ouest, les statuts de « l'Association de prévention des cantons de périgueux centre et ouest » sont déposés.

L'Assemblée Générale constitutive de l'Association « le Chemin » se tient le 24 Octobre 1996. Le conseil d'administration est alors composé de trois collèges :

- Collège des élus (conseillers généraux des deux cantons, représentants des mairies de Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle et Périgueux) ;
- Collège des associations (comités de quartier, Amicales laïques, Associations de locataires) ;
- Collège des personnes qualifiées (C.C.A.S., D.D.S.P., P.J.J., C.A.F.).

Cette nouvelle association intègre alors les sept membres du club de prévention spécialisée du quartier du Gour de l'Arche, créé à l'initiative d'un groupe d'habitants en 1979, dont le proviseur du collège Anne Franck. Ce service, alors géré par le F.L.J.E.P. (Foyer des Jeunes et d'Education populaire), comporte plusieurs sections d'animation. Un comité de gestion gère directement le club, émanation du Conseil d'Administration du Foyer laïque. Cette instance de régulation pédagogique et administrative est composée d'une dizaine de personne. Une place importante est dévolue aux habitants du quartier, potentiellement bénéficiaire direct ou indirect de l'action de prévention spécialisée, circonscrite alors, au seul quartier du gour de l'Arche.

En 1988, l'équipe est composée de trois éducateurs spécialisée. L'activité se concentre sur de l'aide aux devoirs (une équipe composée de bénévoles et de vacataires), la mise en œuvre de camps et d'animations collectives, des accompagnements individualisés, ainsi que des multiples activités sportives (embauche d'un éducateur sportif). En 1996, la création de l'Association « le Chemin » permet une extension du territoire d'habilitation à l'ensemble des Cantons de Périgueux Centre et Ouest.

1.2 Les valeurs Associatives

Les valeurs fondatrices du Chemin constituent le cadre général et théorique, à la réalisation de ses objectifs et à la mise en œuvre de ses missions, dans le souci permanent de mettre la personne accompagnée au centre de l'action. Les actions socio-éducatives servent l'ambition de promouvoir un ensemble de convictions qui puisent leurs origines dans les mouvements d'éducation populaire.

Les valeurs associatives visent à promouvoir :

- Le droit à la dignité humaine ;
- Une justice sociale ;
- Le principe de laïcité ;
- Une citoyenneté active et participative ;
- L'autonomie des personnes dans leur environnement ;
- L'intégration des personnes et prévenir toutes formes d'exclusion.

L'ensemble des valeurs et des finalités portées par le projet Associatif doivent s'inscrire dans l'application et la mise en œuvre du projet de service, dans un souci permanent de promotion d'une action éducative de qualité. La personne accompagnée va ainsi être placée au centre de toutes les intentions et les dispositifs de l'institution.

En outre, l'Association s'engage fermement, à promouvoir une démarche d'évaluation continue de la qualité des prestations qu'elle délivre, et de la pertinence des supports qu'elle actionne. Ce travail est construit au plus près des réalités du public accompagné, afin de garantir une réadaptation permanente des actions éducatives aux réalités sociales, et à l'environnement de vie des personnes.

1.3 Les instances Associatives et leur composition

L'Association est constituée de diverses instances légales comme suit :

1.3.1. Le Bureau

Présidente :	SARLANDE Marie-Claire
Vice-président :	BILLAT Michel
Secrétaire :	KARASEF Anne
Secrétaire-Adjoint :	DUVAL Jean-Christophe
Trésorier :	DINTRAS Johann
Trésorière-Adjointe :	CROUZAL Dominique

1.3.2. Le Conseil d'Administration

Membres :

COLLEGE 1	<p>Aurélié BLANCHET, Elue Mairie de Coulounieix-Chamiers</p> <p>A.M. LACARTE, suppléante</p> <p>Alain CHASTENET, Elu Mairie de Marsac s/l'Isle</p> <p>J.M.RIGAUD, suppléant</p> <p>Françoise LIABOT, Elue Mairie de Chancelade,</p> <p>Valérie PASTOR-DUBY, Suppléante Mairie de Chancelade</p> <p>M. France DELTEIL MAIRIE de Chancelade</p> <p>Anne KARASSEFF, Mairie de Périgueux,</p>
COLLEGE 2	<p>Dominique CROUZAL, repré. l'Association « 3 S »</p> <p>Gérard DELORD repré. l'Association</p> <p>Johann DINTRAS, repré. le CEID, Directeur</p> <p>Jean-Christophe DUVAL, repré. habitants de Périgueux</p>
COLLEGE 3	<p>Michel BILLAT, Pers. qualifiée, Technicien</p> <p>Jean-Philippe LAVAL, Pers. qualifiée, Dir. CIAS-Le</p> <p>Marie-Claire SARLANDE, Personne qualifiée,</p> <p>Cathy TYTGAT, Personne qualifiée, Employée de B.</p>
Membres consultatifs :	
COLLEGE 4	<p>Mireille BORDES, Conseillère Générale PX-</p> <p>Jean-Paul DAUDOU, Conseiller Général PX-</p> <p>Marianne LACOSTE Educatrice à la Protection Judiciaire de la Jeunesse</p>

2 LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

2.1 Le cadre d'intervention

Le club de prévention spécialisée « le Chemin » s'inscrit, d'une part, dans un cadre légal et réglementaire, et d'autre part, dans une convention de financement avec l'autorité de tutelle et de tarification : le Conseil Général de la Dordogne. Ce cadre de fonctionnement définit le secteur géographique d'intervention, et également de façon plus précise, les caractéristiques du public ciblé.

La prévention spécialisée s'inscrit dans un cadre de référence multiple, qui se décline graduellement, du texte législatif, en projet associatif, puis de service, et enfin, en projet d'accompagnement des publics.

2.1.1 Le texte législatif

La prévention spécialisée se situe dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance relevant des compétences des Départements depuis les lois de décentralisation. Elle est soumise, en application de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005, à la réglementation relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux instituée par la loi du 2 janvier 2002, excepté certaines dispositions incompatibles avec ses spécificités.

Elle continue de reposer sur des principes d'actions définis, antérieurement, par les circulaires d'applications qui ont suivi la publication de l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972, portant reconnaissance, par l'Etat, des interventions de prévention spécialisée. Les actions de prévention spécialisée s'inscrivent de façon spécifique, en application de la loi du 5 Mars 2007 réformant la Protection de l'enfance, dans les actions de prévention de l'inadaptation sociale devenue, par la volonté du législateur, un axe majeur de la Protection de l'enfance.

Elle est constituée légalement, sur la base de la combinaison des articles L 121-2 et 221-1-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

2.1.2 La convention

Le Conseil Général de la Dordogne a établi une convention avec l'Association « Le Chemin » signée en Annexe III à la délibération n° 09-136 du 23 Janvier 2009. Ce document précise l'objet de la convention, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Un document cadre de la prévention spécialisée en Dordogne a également été élaboré afin de fixer des objectifs communs, à l'ensemble des associations exerçant des missions identiques sur le territoire départemental.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), service non personnalisé du Département, organise, en application de l'article L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Ces actions, déléguées aux Clubs de Prévention, peuvent se décliner en actions éducatives tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elles sont menées en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels, et supposent la libre adhésion des usagers.

Afin d'assurer ces missions, chaque Club de Prévention établit, en concertation avec l'administration départementale, des objectifs annuels. Ces objectifs sont déclinés sur une convention, qui en outre, conformément au décret n° 2001 du 6 juin 2001, détermine le montant de la participation financière du département.

Cette convention détermine également la forme des actions mises en œuvre, la procédure d'évaluation et d'objectifs, la durée et la date d'effet, les modalités de reconduction, les conditions générales, les clauses financières, la clause de résiliation, et enfin le règlement des litiges.

Cette convention lie le Conseil Général de la Dordogne et l'Association « Le Chemin » pour la réalisation des objectifs, préalablement définis, puis évalués, et enfin réajustés au regard des évolutions diverses (législatives, problématiques, territoire...). De surcroît, et afin de préciser ces différentes conditions, un travail autour de l'élaboration d'un document cadre de la prévention spécialisée en Dordogne, véritable charte des bonnes pratiques professionnelles, a été finalisé en 2009. Ces précisions font suite, notamment, aux modifications législatives engendrées par les lois du 5 Mars 2007.

2.1.3 La charte

Ce document cadre a pour objectif de définir les missions confiées par le Conseil Général de la Dordogne, aux associations de prévention spécialisée. Il a été élaboré et approuvé par l'ensemble des acteurs. Il fixe, pour chaque association les conditions de réalisation de cette mission, et les moyens mis à disposition. Il précise notamment :

- » Le territoire géographique de compétence ;
- » Les objectifs et axes de travail ;
- » Les moyens en personnels autorisés et financés par le Conseil Général.

Ce document réaffirme le caractère spécifique de la prévention spécialisée à l'égard des établissements et services sociaux et médico-sociaux décrits dans la nomenclature de la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002, en raison de la singularité de l'approche éducative et sociale.

- Le cadre réglementaire et conventionnel ;
- Les objectifs de la prévention spécialisée ;
- Le public « cible » ;
- Les caractéristiques de l'action de prévention spécialisée ;
- Le partenariat ;
- Les pratiques professionnelles et la déontologie ;
- Les modalités de l'intervention ;
- L'évaluation.

Cette démarche d'évaluation doit être cohérente, logique et rigoureuse. Elle doit s'appuyer sur une méthodologie soucieuse de permettre une lisibilité optimum ainsi qu'une meilleure visibilité, des pratiques professionnelles, en vue notamment, de favoriser la meilleure compréhension possible par les élus et les différents acteurs et partenaires, des actions menées par la prévention spécialisée. Cette démarche doit permettre de mettre également en exergue, la pertinence de ce mode d'intervention sociale sur les territoires. Ainsi, l'évaluation doit s'inscrire dans les fondements même des pratiques professionnelles.

2.2 Le projet de service

Le projet de service rénové a été travaillé sur un mode participatif avec l'ensemble des salariés du service de prévention spécialisée, dans le cadre d'un accompagnement technique du C.N.L.A.P.S. (Comité National de Liaison des Association de prévention Spécialisée).

2.2.1. La finalité et les objectifs du service

2.2.1.1 La finalité

Quelques soient les déterminismes auxquels les personnes sont soumises, notre rôle est de leur apporter des outils visant leur développement personnel. Le service lutte contre toutes formes de violence, de discrimination et d'exclusion. Son but est de promouvoir l'égalité des chances, des places, l'intégration et l'égalité républicaine.

2.2.1.2. Les objectifs généraux du service

Ils sont au nombre de quatre :

- **Agir pour le développement personnel et l'émancipation des jeunes en difficultés.** L'accompagnement individuel se réalise à partir de la rencontre, qui émane le plus souvent du *travail de rue*. L'éducateur va tisser des liens grâce à l'écoute du jeune, qui va favoriser un soutien. Cet accompagnement s'inscrit nécessairement dans la durée, permettant d'élaborer une évaluation et de donner au jeune les moyens d'accomplir son projet ;
- **Construire et mettre en œuvre une action éducative avec les groupes de jeunes.** Il s'agit de favoriser la socialisation des jeunes et l'apprentissage de la vie de groupe, la prise en compte de l'autre dans sa différence, permettre aux personnes d'appréhender un environnement différent de leur quotidien, et d'expérimenter de nouvelles situations ;
- **Favoriser le développement social local.** Agir dans et avec le milieu afin de créer les conditions nécessaires pour permettre l'expression créative des habitants, l'appropriation et la réappropriation de l'espace public et le développement des dynamiques sociales émancipatrices ;

- **Témoigner des réalités vécues sur les territoires par l'expertise et la veille sociale.** Le service participe et réalise des études sur les territoires qui énoncent et explicitent les évolutions, les besoins, les aspirations, les problématiques des populations et des territoires afin de cibler nos interventions, de faire état des réalités vécues auprès des partenaires, des financeurs et de tous les habitants, et apporter des propositions d'évolution, de changement. Cet objectif suppose une méthodologie explicite et rigoureuse avec des outils adaptés.

2.2.2. Le cadre institutionnel du service

2.2.2.1 Le cadre administratif et législatif de la prévention spécialisée

L'arrêté du 4 juillet 1972 n'est pas caduc car il en est fait référence dans la loi 5 Mars 2007 portant sur la protection de l'enfance. La loi dite particulière développe les compétences du Conseil Général et précise dans un article, qu'il habilite les organismes publics ou privés d'action dite de Prévention Spécialisée.

Le « club de prévention » de l'Association « Le Chemin » a été habilité en date du 2 Novembre 2005, par arrêté du président du Conseil Général de la Dordogne.

Depuis l'ordonnance du 1^{er} Décembre 2005, les services de prévention spécialisée sont réintégrés dans la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant le code de l'action sociale et des familles. Elle les reconnaît en tant que ESMS, établissement social et médico-social définis à l'article L 312-1, soumis notamment aux outils de promotions des droits et libertés des personnes accompagnées et de leur participation à la vie et aux orientations des politiques mises en œuvre à leur profit :

2.2.2.2. Le cadre départemental

Il est spécifique à chaque département. Il repose sur :

- La charte départementale de la prévention spécialisée, élaborée avec les différents services de prévention spécialisée du département ces dernières années ;
- La convention annuelle de délégation de mission.

Pour l'exercice budgétaire 2013, le Conseil Général de la Dordogne, soucieux de se mettre en conformité avec la loi, va promulguer un arrêté de tarification à l'endroit des services de prévention spécialisée.

2.2.2.3 Le cadre éthique et déontologique

« L'éthique est une recherche du bien vivre et du bien agir, fondée sur une disposition individuelle à agir de manière constante, en vue du bien d'autrui dans des institutions ».

Les droits des usagers

L'ordonnance du 1^{er} Décembre 2005 introduit un point IV à l'article L 312-1 du CASF qui prévoit que les services de prévention spécialisée ne sont pas soumis à toutes les dispositions relatives au droit des usagers telles que prévues aux articles L 311-4 à L 311-7.

La charte des droits de la personne accompagnée

Il n'existe qu'une seule charte fixée par l'arrêté du 8 Septembre 2003 intitulée « Charte des droits et libertés de la personne accueillie » qui s'applique à tous les secteurs du champ social et médico-social. Le service de prévention spécialisée de l'Association de prévention « le Chemin » retient l'adaptation de cette charte adoptée par le CNLAPS.

Elle fait référence dans toutes les modalités d'intervention et d'organisation du service

Le secret professionnel

Les professionnels qui interviennent dans le cadre de la mission de protection de l'enfance sont soumis au secret professionnel en vertu de l'article L 221-6 du CASF, et ou à l'obligation de discrétion au regard de l'article L 311-3 du même CASF. Ils sont cependant dans l'obligation de protéger les personnes vulnérable et peuvent également partager des informations à caractères secret dans certaines conditions :

L'article L226-2-2 du CASF dispose que « par exception à l'article 226-13 du code pénal, les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant ».

Les professionnels concernés par le partage d'informations à caractère secret tel que défini par l'article L226-2-2 CASF sont donc :

- des professionnels qui mettent en œuvre la protection de l'enfance ou qui y apportent leur concours ;
- des professionnels astreints au secret de l'article 226-13 du code pénal.

Le guide de la DGAS relatif à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation, détermine les personnes qui participent au processus de partage d'informations en distinguant :

- Les personnes non concernées par le partage d'informations, qui peuvent être amenées à transmettre des informations préoccupantes à la cellule départementale ; ce peut-être l'assistant maternel, l'éducateur de jeunes enfants, l'enseignant, l'éducateur sportif, le bénévole, etc.
- Les professionnels qui participent au traitement de l'information préoccupant, qu'ils exercent au sein de la cellule départementale, ou qu'ils aient à effectuer l'évaluation de la situation de l'enfant, à donner leur avis ou à décider.

Ces derniers sont autorisés à échanger entre eux des informations à caractère secret sans s'exposer à des sanctions pénales.

2.3. Le processus d'évaluation

L'activité du service de prévention spécialisée doit impérativement pouvoir évaluer :

- La pertinence de son action au regard de sa mission et des besoins de la population « cible » ;
- La cohérence de son intervention au regard de l'environnement et du territoire d'intervention ;
- La continuité des parcours des jeunes et des familles qu'il accompagne dans le cadre d'un dispositif global d'intervention sociale.

2.3.1. La démarche

Le principe de l'évaluation est posé. Il doit guider toutes les modalités d'organisations de l'exercice de la mission, dans une volonté d'**amélioration continue de la qualité du service rendu** aux usagers du service, adapté aux spécificités de la mission de protection de l'enfance et les modalités d'intervention de la prévention spécialisée. Le service intègre complètement cette démarche en vue de se conformer aux obligations du calendrier des évaluations de l'ANESM et de la **promotion des bonnes pratiques professionnelles**.

2.3.2. Le calendrier

Pour le service de prévention spécialisée de l'association « Le Chemin », au regard de la date d'autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil Général de la Dordogne et de la circulaire n°398 du 21 Octobre 2011 de la D.G.C.S. (Direction Générale de la Cohésion Sociale), le calendrier de réalisation des évaluations est fixé au plus tard :

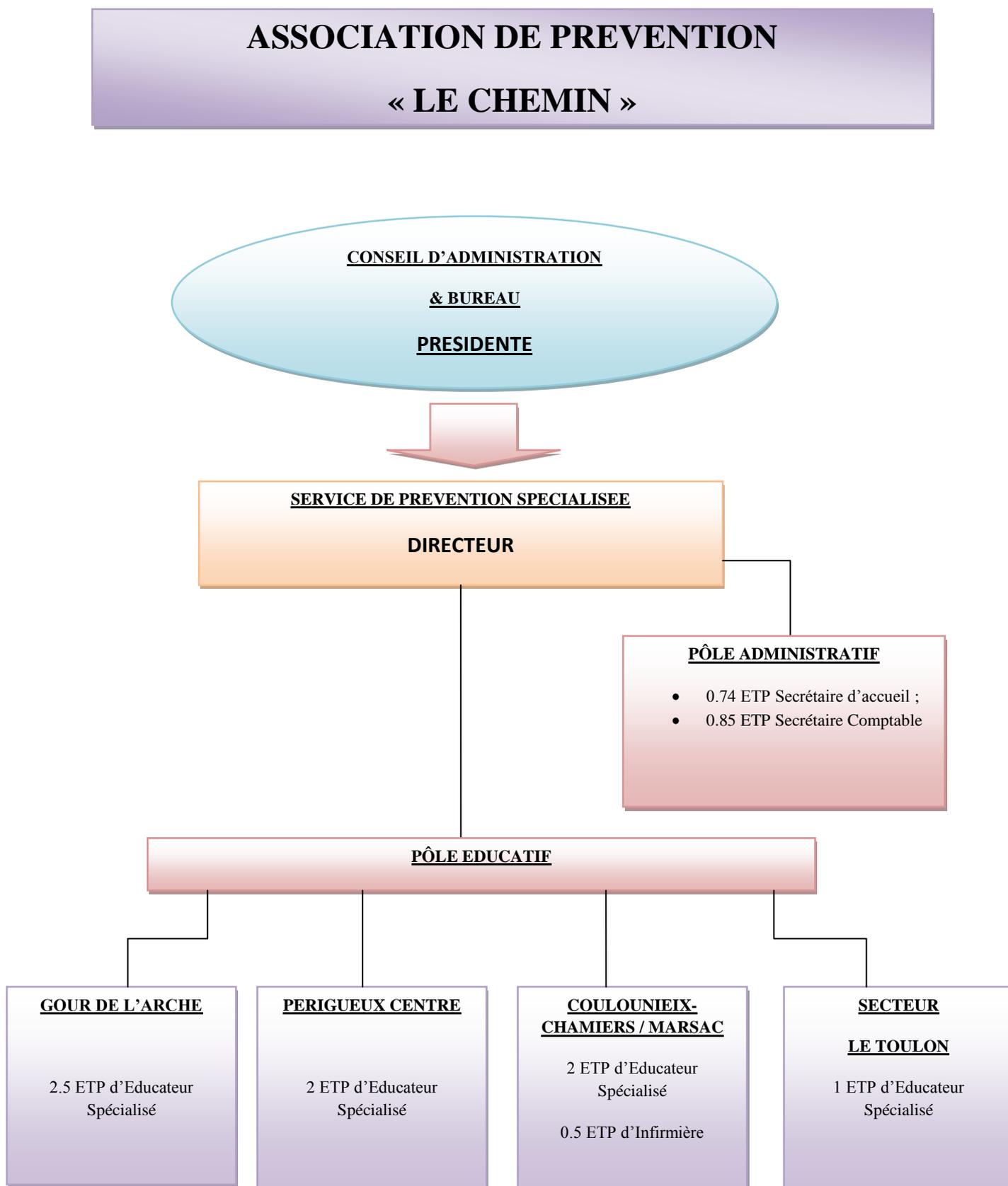
- **Evaluation interne, avant le 2 Novembre 2017 ;**
- **Evaluation externe, avant le 2 Novembre 2018.**

Ce calendrier a été rappelé par un courrier de la D.D.S.P. (Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention du Conseil général de la Dordogne en date du 28 Mars 2012. Pour autant, au regard des enjeux du processus d'évaluation et du renouvellement des autorisations de fonctionner auxquelles sont soumis les ESMS en général, et notre service de prévention spécialisée également, l'Association a procédé à la constitution de réserves de trésorerie, afin d'anticiper le coût futur de cette démarche.

2.4 L'organisation du service

L'année 2013 a été l'occasion de tester un certain nombre d'adaptations de notre organisation. Le projet de service dont la rénovation a débuté au cours du dernier trimestre 2012, c'est prolongé durant l'année 2013. Ce travail collaboratif refond l'organisation du service, qui devra s'adapter aux objectifs ainsi définis.

2.4.1 L'Organigramme :



2.4.2 Le siège administratif

L'association a disposé pour 2013 de trois personnels, représentant en E.T.P. (Equivalent Temps Plein) :

- 0,8 E.T.P. de secrétaire-comptable ;
- 0,5 ET.P. de secrétaire d'accueil ;
- 1 E.T.P. de Directeur.

Le siège administratif de l'Association a bénéficié en 2012 de l'accueil d'une stagiaire de la Licence professionnelle de « responsable de structures sociales et médico-sociales » du D.E.J.E. de l'Université Montesquieu Bordeaux IV de Périgueux pendant trois mois. A compté du mois de Septembre 2012, la secrétaire comptable a bénéficiée pour sa part d'un congé individuel de formation afin de réaliser cette même formation, en présentiel, à temps complet. Ainsi, un poste de secrétaire de direction a été proposé à la stagiaire qui terminait sa formation (niveau II validé). Le remplacement a duré jusqu'à la fin du mois de juillet 2013.

2.4.3. La sectorisation de l'équipe

Le personnel éducatif est affecté sur des zones d'interventions préférentielles. Cette sectorisation de l'action éducative de prévention spécialisée se justifie par la nécessité pour les équipes éducatives d'être bien repérées par les jeunes et les groupes de jeunes, les habitants du quartier, ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels locaux. Ce travail relationnel du « aller vers » s'inscrit dans une continuité de l'action territoriale, basé sur la présence, la permanence et la confiance. Pour autant, l'ensemble de l'équipe éducative peut être amené, par principe, à intervenir sur l'ensemble du territoire d'habilitation.

2.4.3.1 Coulounieix-Chamiers

L'équipe est constituée :

- 2 E.T.P. d'éducateur spécialisé (1 femme et 1 homme);
- 0,5 E.T.P. d'infirmière.

Il est à noter l'absence pendant plusieurs mois, d'une éducatrice de ce secteur d'intervention, pour cause de maladie. Ainsi, l'activité a été menée avec une équipe amoindrie sur la moitié de l'année.

2.4.3.2 Le Gour de L'Arche

L'équipe est constituée :

- 2,5 E.T.P. d'éducateur spécialisé (2 hommes et 1 femme).

2.4.3.3 Le centre-ville

L'équipe du centre-ville (1 Homme, 1 Femme) :

- 1 E.T.P. d'éducateur spécialisé ;
- 1 E.T.P. de C.E.S.F. (Conseiller en économie sociale et familiale) ;

2.4.3.4 Le Toulon

- 1 E.T.P. d'éducateur spécialisé (1 Homme)

Les besoins du territoire et certaines reconfigurations organisationnelles ont engagé le service à réadapter plus explicitement l'organisation du secteur du centre-ville de Périgueux. En effet, le travail partenarial effectué avec le service de prévention spécialisée de l'Association « Mosaïque » en vue d'une future intervention commune sur le quartier St Georges / les Mondoux, et la nécessité de renforcer l'action engagée sur le quartier du « Bas Toulon » a acté une spécialisation territoriale de l'équipe du centre-ville. Il s'avère que 2 E.T.P. interviennent toujours sur l'hyper centre de Périgueux et travaille le rapprochement avec l'autre service, et qu'1 E.T.P. intervient spécifiquement sur le quartier du Toulon.

2.4.3.4 Les autres personnels

L'Association a bénéficié également d'intervenants extérieurs :

- 1 intervenant en analyse des pratiques professionnelles ;
- 1 technicienne de surface, employée par l'Association « 3 S ».

Concernant l'analyse des pratiques, les obligations réglementaires de soutien technique des équipes intervenantes auprès de publics en grande difficulté, a été remise en place dès le 1^{er} Mai 2010. Cet outil de travail permet aux équipes, d'une part d'être

soutenues face aux situations difficiles qu'elles rencontrent, et d'autre part, engage l'ensemble des salariés qui y participent à questionner leurs pratiques professionnelles et à travailler une cohésion d'équipe. Cette intervention se déroule à raison d'une séance par mois (1 heure 30 minutes).

2.5 L'activité du siège

L'activité du siège continue à se structurer sur 4 axes. Le travail effectué par la stagiaire de direction au cours des 3 mois de stage a facilité :

- La mise en place d'un soutien technique aux équipes éducatives ;
- La structuration des outils de travail ;
- La rénovation de l'image du service de prévention spécialisée ;
- L'anticipation sur les besoins et les contraintes à venir.

2.5.1 Le soutien technique

Le soutien technique à l'équipe éducative est une des fonctions principales de la direction. Il permet à l'action éducative de s'inscrire dans un cadre de référence et de trouver toute sa cohérence dans le projet de service. Le nouveau projet de service stabilisera cette dimension.

Les réunions

Ainsi, des réunions de service ont lieu chaque mardi matin. Ce temps est réservé :

- A la transmission des informations générales ;
- Aux échanges sur les situations des jeunes accompagnés ;
- A l'élaboration des projets collectifs ;
- En temps de réflexion sur des sujets transversaux.

Le mardi après-midi est réservé aux réunions de secteur. Elles ont lieu alternativement sur les trois sites éducatifs du service : le centre-ville (C.V.), le Gour de l'Arche (G.A.), Le Toulon et Coulounieix-Chamiers (C.C.). Ce temps est plus précisément consacré, soit à l'analyse plus approfondie des accompagnements individuels, soit à la mise en œuvre de projets par un des secteurs.

Les temps informels

Au-delà des réunions institutionnelles, des temps d'échanges informels ont été facilités, afin de garantir à chacun l'accès à l'information dont il a besoin, pour réaliser ses missions, dans une dynamique d'équipe positive et aidante.

2.5.2 Les outils de travail

La structuration des outils de travail a été un des objectifs de l'année écoulée, tant sur le plan de l'accompagnement éducatif, que des procédures administratives du siège. Il s'agit en particulier :

- Des fonctions supports : réunions du pôle administratif, procédures internes (procédure d'exécution de la paie, organisation générale,...) ;
- Des supports éducatifs : fiches projets et bilan concernant les chantiers et les actions éducatives diverses.

Soucieux d'accroître les échanges entre les salariés et de faciliter la prise de responsabilité de chacun en fonction de ses prérogatives, le directeur a souhaité mettre en place des moyens de valorisation du travail effectué par les équipes éducatives au quotidien, en favorisant l'approche projet, l'évaluation et les bilans des activités.

2.5.3 La gestion administrative et financière

Le travail effectué par la direction auprès des instances du Conseil Général de la Dordogne depuis 2010, en lien avec le réseau du C.N.L.A.P.S. a permis de convaincre notre financeur du bienfondé d'une modification de notre mode de financement. Ainsi, le service de prévention, après avoir fait preuve de son sérieux et fait état de ses engagements, va bénéficier d'un financement par dotation globale et non plus par subvention annuelle. De ce fait, le service est reconnu comme « établissement et service social et médico-social » tel que défini à l'article L 312-1 du C.A.S.F. Cette évolution nous positionne comme partenaire Associatif de premier ordre, opérateur de politique publique dans le cadre de la mission de protection de l'enfance du Conseil Général de la Dordogne.

Par ailleurs, le service s'est doté d'un nouveau logiciel de comptabilité / paie afin de prétendre à une exécution budgétaire affinée, par la mise en œuvre de tableaux de bord de pilotage et de gestion.

3 L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2013

Ce travail a été réalisé par l'équipe éducative, pour chaque secteur.

3.1 Le secteur de Coulounieix-Chamiers

L'Equipe de Coulounieix Chamiers a fonctionné avec un éducateur à temps plein et une infirmière à mi-temps pendant huit mois sur l'exercice 2013. Malgré l'étendue du secteur et de la densité des problématiques rencontrées, **106 accompagnements suivis ont été effectués.**

Dans ce contexte, nous avons accueilli une stagiaire éducatrice spécialisée (IRTS Poitou-Charentes) qui a validé son stage en juin 2013.

L'Equipe éducative vous propose d'analyser :

I) Les suivis éducatifs individuels par tranche d'âges

- a) Les suivis éducatifs individualisés en fonction des problématiques sociales,
- b) Les suivis éducatifs individualisés en fonction du lieu de résidence sur le territoire

II) Les accompagnements collectifs :

- a) Les chantiers éducatifs
- b) Les sorties éducatives
- c) MIMOS : un festival pédagogique

III) Le travail en partenariat (cf. Tableau détaillé).

IV) La mise en exergue de situations spécifiques suivantes:

- a) Accompagnement d'une Junior Association
- b) Accompagnement de jeunes femmes originaires des pays de l'est de l'Europe
- c) Accompagnement de jeunes majeurs en situation de handicap en rupture avec les institutions

I) Les suivis éducatifs individuels par tranches d'âges

Moins 10 ans		11 / 14 ans		15 / 18 ans		19 / 21 ans		22 / 25 ans (Parents)		Plus de 26 ans (Parents)	
12		37		20		19		9		14	
F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
6	6	15	17	8	12	3	16	5	4	9	5

Commentaires :

Comme pour l'année 2012, l'équipe a privilégié les jeunes de 11/14 ans.

Nous avons mis en place des suivis individuels avec des jeunes en rupture scolaire, en travaillant plus particulièrement avec les collèves de La Roche Beaulieu et de Jean Moulin.

Concernant la tranche d'âge des 15/21 ans, la question de l'insertion par le travail est de plus en plus compliquée. En effet, ces jeunes conjuguent souvent des problèmes liés au chômage, à la précarité, à la mobilité et/ou de santé. Notre rôle est d'orienter vers le droit commun mais nous constatons que ces jeunes ne croient plus aux offres institutionnelles.

Pour les 22/26 ans, nous avons davantage accompagné des jeunes femmes rencontrant de multiples difficultés de santé, de logement, de gestion budgétaire et administrative. Nous avons été très sollicité lors de notre travail de rue et à l'issue de nos permanences d'accueil hebdomadaires par des familles du quartier pour pacifier des relations conflictuelles intra familiales ou de voisinage, certains conflits parfois assez violents relevant des services de justice ou très souvent conduisant l'Equipe à orienter vers des services spécialisés tels que : les centres médico-psychologiques, les consultations systémiques.

a) Les suivis éducatifs individualisés en fonction des problématiques sociales

	Féminin	Masculin	Total
Problèmes d'insertion professionnelle et formation	9	24	33
Problèmes personnels et familiaux	17	12	29
Problèmes de santé	13	7	20
Problèmes de logement	4	4	8
Problèmes scolaires (aide aux devoirs)	16	16	32
Problèmes de justice		3	3
Problèmes de maltraitance	1		1
Problèmes d'accès aux loisirs	11	20	31
Problèmes administratifs	5	7	12
Total	76	93	169

Commentaires :

Comme l'an dernier, nous constatons que les problématiques d'insertion professionnelle et de formation sont très présentes dans nos accompagnements. La crise socio-économique, le chômage important dans les banlieues, ne laissent que de faibles perspectives pour trouver un emploi. Malgré la conjoncture difficile, nous participons activement avec les jeunes à la recherche de stage ou d'apprentissage.

Nous observons un repli de la part des jeunes pour sortir de la cité. A leur demande nous les accompagnons donc vers le secteur approprié selon leurs motivations et leurs potentialités.

Nous constatons qu'au sujet des problèmes scolaires, il existe une parfaite répartition égalitaire entre les filles et les garçons. En revanche, dès la rentrée scolaire en septembre nous avons noté avec les enseignants(es) du primaire un très fort absentéisme. Est-ce dû aux nouveaux rythmes scolaires mis en place par l'Etat ? Ceci étant, cet absentéisme s'est aujourd'hui partiellement résorbé.

Les problèmes de santé sont toujours aussi prégnants, avec une prépondérance cette année au sujet de la pratique contraceptive, des affections gynécologiques, et des questionnements liés à la sexualité.

b) Les suivis éducatifs individualisés en fonction du lieu de résidence sur le territoire

	Féminin	Masculin
La cité Pagot	9	10
Le bas Chamiers et Cité Jean Moulin	36	43
La commune de Marsac		2
Le Bourg		3
Autres	1	2
	46	60
Total	106	

Notre local est immergé au cœur de la Cité de Chamiers, nous sommes bien repérés par les jeunes et les familles de ce quartier. Cependant, nous avons été contraints de limiter notre intervention sur le secteur de Pagot étant donné cette année la réduction de notre présence professionnelle effective (1 ETP ½).

II) Les accompagnements collectifs

a) Les chantiers éducatifs

Lors de l'année 2013, l'équipe éducative de Coulounieix-Chamiers / Marsac sur l'Isle a réalisé trois chantiers éducatifs, dont deux en inter-secteur dans une démarche de développement social local :

- Chantier EPED
- Chantier All Board
- Chantier Banque Alimentaire

Dates	Effectifs Jeunes						Partenaires	Supports
	14/17ans		18/21ans		22/25ans			
	F	H	F	H	F	H		
05/03 au 14/03				3			Ecole des parents et des éducateurs, 3S, Périgueux Habitat, Mairie de Coulounieix-Chamiers (En inter-secteur avec l'équipe du centre ville)	Rénovation du local de l'EPED
22/04 au 04/06 (2 jours par semaine)		2		4	1		All Boards, Centre de formation Le Relai, 3S, CAP, Mairie de Coulounieix-Chamiers	Skate Park éphémère sur le camp américain
29/11 au 04/12				1	1		Banque alimentaire (En inter-secteur avec l'équipe du centre ville)	Collecte nationale de la Banque alimentaire (Rangement, stockage)
Total	0	2	0	8	2	0		

b) Les Sorties éducatives**Accompagnements éducatifs autour d'activités culturelles et de loisirs****Renforcement du lien social***** CINEMA**

	Jeunes	F	G	11/14		15/18	
Total	5	4	1	F	G	F	G
				2	0	2	1

*** FESTIVAL MIMOS 2013**

	Jeunes	F	G	-10		11/14		15/18		18 /22	
Total	24	17	7	F	G	F	G	F	G	F	G
				2	0	7	5	2	2	5	1

*** LASER GAME**

	Jeunes	F	G	11/14	15/18
Total	8		8	6	2

*** LOISIRS AQUATIQUES**

	Jeunes	F	G	- 10	11/14
Total	3		3	2	1

• OPERATION CLIM'ACT

	Jeunes	F	G	11/14		+ 25	
				F	G	F	G
Total	3	1	2	0	1	1	1

Sensibilisation d'une famille autour de la problématique éco énergétique

• **INAUGURATION ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS**

	Jeunes	F	G	- 10		11/14		15/18	
				F	G	F	G	F	G
Total	20	13	7	3	2	9	5	1	0

Septembre 2013, mobilisation d'une vingtaine de jeunes et de leurs parents à participer activement à l'inauguration de la structure. Encadrement et travail des jeunes pour la décoration extérieure et la confection d'un atelier de brochettes de fruits, accueil et service du public.

Tableau récapitulatif des sorties : répartition des publics selon l'âge et le sexe

Age	Nombre de filles	Nombre de garçons
Moins de 10 ans	7	4
11 / 14 ans	18	18
15 / 18 ans	5	4
19 /24 ans	5	1
Plus de 25 ans	1	1
Total :	36	28

c)MIMOS : Un festival pédagogique et de mixité - été 2013 –

Parents et enfants se sont énormément mobilisés pour monter ce projet.

De l'organisation prévisionnelle à la réalisation finale, chacun(e) des participants(es) ont été acteurs (trices) de la réussite de cette manifestation culturelle, artistique extraordinaire.

Huit groupes de trois jeunes (**24 au Total**) se sont « emparés » durant trois jours consécutifs de l'espace urbain du centre-ville de Périgueux. Ils ont approché les techniques théâtrales, les scènes poétiques, le contact avec le public et les artistes.

Chaque équipe a vécu au rythme d'un menu d'activités ludiques similaires, mais chaque groupe a bénéficié d'un programme sur mesure :

- Les spectacles étaient appropriés selon l'âge et le thème.
- Les repas déambulatoires de « pique-nique en ville » étaient différents en fonction des envies personnelles ainsi que d'une recherche de découverte gustative.
- Les expositions et des installations de performance artistique ont ponctué le parcours de curiosités dans les parcs, les jardins et les musées.
- Un pot festif et convivial à l'issue de chaque sortie éducative a permis de verbaliser un discours critique positif sur le contenu de ces escapades estivales.

Le projet Mimos 2013 a procuré aux jeunes un sentiment d'intense satisfaction, au point que chacun(e) relate avec émotion et humour le récit de cette aventure populaire et fraternelle. Ces instants de partage ont été fixés sur la pellicule et actent des traces mémorielles.

III) Le Travail en Partenariat

En 2013, nous avons travaillé plus particulièrement avec les partenaires suivants que nous avons répertoriés en plusieurs catégories :

<u>Soins</u>	<u>Culture</u>	<u>Insertion</u>	<u>Logements</u>	<u>Educatio n</u>	<u>Justice</u>	<u>Administrati fs</u>
C.M.P	Exposition	Mission- Locale	Office H.L.M	Collèges	SPIP	C.G
C.M.S	Centres – Culturels	Pôle emploi	Départemen taux	Ecoles Primaires	Avocats	U.T
CMPP	Cinéma	M.D.E	Régionaux	Crèches	ADAVIP	ASE
Centres Hospitaliers	Art et Essai	Emmaüs	France terre d'asile	L.E.P	Commissa riat	C.P.A.M D.D.C.S.P.P
Médecins généralistes et spécialistes	Festival Sinfonia	3S Espace- Démarche	SAFED	Lycées C.I.O	CIDEF T.G.I	C.A.F Impôts
Laboratoires analyses médicales	Centres Sociaux	APEI INFREP	Foyer Lakanal	P.R.E S.A.V.S	U.D.A.S.T .I	Mairies C.A.D.A
Planning familial	C.I.J C.D.D.P	SECAD		C.C.I I.A	Info droit P.J.J	CCAS Banques
Centre de	Musées	Péribus Ligue de l'en-		C.F.A		Préfecture

bilan de santé	Théâtres	seignement 24		Foyer de l'enfance		C.I.P.S
Pharmacies	Filature de l'Isle	Clairvivre		M.E.C.S		CARSAT
Cabinets infirmiers, dentaires et de kinésithérapie	A.S.P.T.T	C.M.S		I.R.T.S		O.F.I.I
	A.C.A.V2	A.P.A.R.E		E.R.E.A		S.Y.C.O.V.A.
ITEP	4	A.R.T.E.C		Pari d'un bon départ		P
IME	Enfants de la Dordogne	E.P.S.E.C.O		E.P.E.D		C.N.L.A.P.S
SESSAD		Mosaïque				
MPH	Sans Reserve	A.F.P.A				
MDPH	All Board	I.R.E.P.S				
	Boxing club	AFAC 24				
Mutuelles		SAVS				
PMI		Ménage service				
A.N.P.A.A		SAISP				
C.E.I.D		Le Relais				
CPAM, MSA						
Aquacap						
C.G.C.L						
Banque alimentaire						

Ce tableau montre l'importance dans notre travail quotidien du réseau et du partenariat. Les situations rencontrées requièrent une connaissance et une réactivité au cas par cas afin de trouver une solution adaptée.

Mise en exergue de situations spécifiques suivantes :

- **a) Accompagnement d'une Junior association**
- **b) Accompagnement de jeunes femmes originaires des pays de l'est de l'Europe**
- **c) Accompagnement de jeunes majeurs en situation de handicap en rupture avec les institutions**

a) Accompagnement d'une Junior Association

Depuis novembre 2012 jusqu'à fin 2013, l'Equipe a accompagné un groupe d'une dizaine de jeunes garçons âgés de 11 à 16 ans, dans la construction d'une junior association intitulée : **L'AVENIR DE CHAMIERES**.

Les jeunes composant cette association proviennent essentiellement de la cité et sont scolarisés au collège Jean Moulin à Coulounieix Chamiers.

Cette action collective participative est née au travers d'un travail de rue régulier, il en découle une connaissance et une relation de confiance avec ces jeunes.

Ce groupe de garçons, est un groupe de pairs. En effet ils se connaissent depuis l'école primaire, vivent presque tous sur le quartier du bas Chamiers et pratiquent ensemble leurs sport favori : le football.

Ils nous parlent régulièrement de l'état des terrains de foot sur la cité et plus généralement du manque de loisirs (ex : Pas de créneau horaire pour du foot salle)

Ainsi nous les avons guidés dans la construction de la création d'une junior association.

Ils ont pu faire remonter leurs attentes en direction des élus locaux sur leur territoire de vie.

Pendant six mois l'Equipe leur a fixé un planning organisationnel. Deux à trois fois par mois les jeunes se sont retrouvés au sein de notre local pour monter le dossier, établir des règles de fonctionnement et élaborer leurs projets de sorties et d'autofinancement.

En février, l'équipe du Chemin a organisé avec la Ligue de l'Enseignement et la DDCSPP une rencontre de présentation et d'échanges sur les différents dispositifs d'aides.

Cette association a réussi à se mobiliser pour organiser une sortie au laser Game de Périgueux en mai 2013.

Le centre social St Exupery a sollicité les membres de cette association pour participer à son projet audio-visuel : « **Reporters de quartier** ».

En cette fin d'année scolaire, une partie de ces jeunes a quitté le collège avec des orientations scolaires différentes, les uns partant vers l'apprentissage, d'autres continuant leur cursus scolaire vers d'autres établissements de l'agglomération périgourdine, et certains décrocheurs du système scolaire. Des séparations sont apparues au sein de ce groupe d'amis.

Ainsi, nous avons observé un net désinvestissement pour « L'avenir de Chamiers ».

L'équipe a relancé régulièrement le groupe afin que ce dernier se saisisse du projet « Reporters » initié par le centre social Saint Exupéry.

En novembre 2013, les jeunes n'ont pas souhaité renouveler leur habilitation en tant que junior association.

Cette expérience aura pour le moins favorisé des accompagnements individuels dont un particulier vers un apprentissage en mécanique.

b) Accompagnement de jeunes femmes originaires des pays de l'est de l'Europe

Nous avons été très sollicités tout au long de l'année 2013 par des familles installées à proximité de notre local d'intervention. En effet des problèmes familiaux violents ont surgi.

Nous avons observé des phénomènes de stratégies culturelles familiales engendrant des problématiques comportementales diverses.

Les jeunes filles en âge pubertaire sont promises à devenir « épouse » contre des biens matériels qui s'apparenteraient à une dote. Ces jeunes filles sont venues nous rencontrer lors de notre permanence éducative pour se plaindre de leur sort. Paradoxalement cette plainte est assortie d'un discours assez conciliant sur cette façon de faire. Prises dans ce conflit de loyauté elles ont du mal à se positionner sur leurs vies futures, à se projeter dans des actes émancipatoires. Elles subissent avec fatalité les pressions exercées par leurs parents et particulièrement les pères et les frères.

Nous réfléchissons actuellement à élaborer un projet de projection cinématographique dont le thème sera ciblé sur la laïcité et la condition féminine.

c) Accompagnement de jeunes majeurs en situation de handicap en rupture avec les Institutions.

Cette année encore et d'une façon plus aigüe, nous sommes confrontés à accompagner certains jeunes fragilisés psychologiquement en grande précarité de moins de 25 ans.

Ces jeunes retirés des systèmes scolaires et institutionnels, coupés de leurs familles ou évoluant dans des familles démunies parfois sont désorientés et voués à des blocages pathologiques.

En rupture avec le milieu sociétal et dans l'incapacité de formuler des perspectives d'avenir même humbles, ils développent des comportements anxieux qui les conduisent à une inertie, avec en toile de fond un tableau dépressif.

Nous avons mis en place des chantiers éducatifs afin de tester leurs capacités au travail, la ponctualité, l'intégration à un groupe, la compréhension d'une consigne donnée, la résistance à des horaires continus adaptés.

Au terme de ces évaluations nous sommes en mesure de constater que ces jeunes ne pourront rejoindre le milieu du travail ordinaire. Un travail préalable d'acceptation et de diplomatie est alors réalisé auprès de l'entourage familial. En concertation avec le jeune et le corps médical nous constituons un dossier à la MDPH. A l'issue de la commission exécutive de cette instance, la décision de reconnaissance de travailleur handicapé est classiquement octroyée.

La phase de travail suivante nous amène à accompagner ces jeunes vers des structures spécialisées de réadaptation au travail ou vers des entreprises de travail adapté.

3.2 Le secteur de Périgueux

A- Activités développées sur le secteur :

Nous rappelons comme chaque année la spécificité du travail de prévention spécialisé en centre ville car il influe largement à la fois sur les données que nous transmettons ; mais aussi sur la façon de travailler pour les éducateurs.

En effet l'équipe doit pouvoir intervenir sur un territoire très vaste où il est difficile de se faire repérer par le public visé au cours du travail de rue. C'est pourquoi nous développons plus particulièrement le travail avec les partenaires susceptibles d'accompagner le même type de public.

Ainsi nous effectuons du travail de rue avec le **CEID**, tous les mercredi matin actuellement sur les temps de marché. Ce moment est propice pour rencontrer les personnes de la rue qui font la manche et ce travail en binôme **avec l'infirmière du CEID** nous permet aussi de prendre contact avec un public plus âgé, nous donnant un aperçu du monde de la rue plus complet. Nous pouvons échanger durant ces temps et se coordonner sur les différentes situations que nous rencontrons. Notre intervention est complémentaire puisqu'elle associe du coup l'éducatif au soin. Ce qui est d'autant plus important que le public rencontré présente souvent des addictions (alcool, drogues...)

Ainsi la deuxième spécificité du travail en centre ville est le type de public rencontré : Il relève beaucoup du public de la rue qui du coup présente des difficultés particulières. Outre celle de l'addiction que nous venons de citer, Nous sommes face à **un public qui a des besoins relevant de l'urgence** face auxquels nous devons pouvoir apporter des réponses.

Le premier besoin est celui de se nourrir, c'est pourquoi nous travaillons régulièrement avec **la banque alimentaire** et nous sommes souvent sollicités pour donner des colis alimentaires aux jeunes que nous accompagnons. Cette année les demandes se sont multipliées.

Nous allons aussi là où se fait différentes distributions alimentaires ; comme **les restos du cœur ou la maison 24** ;

Nous passons régulièrement à **l'accueil de jour de L'ASD**, ce qui nous permet de rencontrer les personnes de la rue qui y sont présentes et les professionnels.

Le deuxième besoin urgent est celui **du logement** : Ainsi nous sommes donc en lien avec tous les partenaires du **COPIL, de la veille sociale, des CHRS, des bungalows**, mais aussi **Périgueux habitat les offices HLM**, afin de pouvoir apporter une réponse la plus rapide possible aux personnes désirant pouvoir trouver un hébergement.

Les jeunes rencontrés ont aussi souvent des **problèmes de santé** accrues par les difficultés de vie rencontrées dans la rue, outre les différents professionnels médicaux

que nous contactons pour les accompagner, (**notamment l'infirmière de L'ASD, de la PASS**), ils ont aussi souvent des papiers administratifs à faire ou réactualiser. Nous sommes donc régulièrement en contact avec les **assistantes sociales de secteurs**, La CPAM, la CAF... Ils présentent aussi assez souvent des problèmes en lien avec la santé mentale.

Nous sommes aussi régulièrement sollicités par les personnes pour les aider dans leur démarche à effectuer auprès des différentes administrations, (impôts, mairie..), et auprès des services judiciaires, des tutelles. Notre rôle sert souvent d'intermédiaire afin de recréer une communication possible ou faire avancer un dossier, expliquer des démarches administratives parfois bien compliquées...

Nous rencontrons actuellement beaucoup de personnes issues de la population Roms, et tentons de les accompagner dans leurs démarches d'insertion auprès de l'administration française. Elles se retrouvent dans des situations très compliquées, des impasses administratives dans lesquelles nous ne pouvons guère les aider à s'en sortir. Ainsi l'accès au travail est encore relativement difficile pour elles, car la législation est trop restrictive et n'incite pas les employeurs à les embaucher.

De nombreux jeunes rencontrés dans la rue sont dans un rejet de la société et ne souhaitent pas forcément dans un premier temps vouloir s'y intégrer. Ils ont souvent eu un passé douloureux fait de ruptures familiales, de multiples prise en charge en institutions ou familles d'accueil, et la venue des éducateurs n'est pas toujours vue sous un bon œil dans un premier temps. Le travail d'approche, relationnel est donc long avant de pouvoir accompagner ces jeunes vers un projet qui leur correspondent. Il faut beaucoup de temps pour gagner leur confiance, leur apporter une aide concrète de première nécessité est nécessaire et il faut accepter dans un premier temps de ne faire que cela. Les rendez-vous ratés sont nombreux avant que les jeunes puissent se réinvestir dans un projet concret pour eux. Il faut accepter ces allées et retours, ces avancées et ces impressions de recul. Certains jeunes qui ont fait plusieurs années dans la rue doivent déjà ré-appriivoiser le temps de notre société, l'organisation dans le temps, (se lever le matin, s'organiser pour être à l'heure à un rendez-vous..).

Ce n'est qu'une fois que les personnes sont sorties des réseaux de l'urgence (trouver à manger, un logement...) que nous pouvons pouvoir envisager avec elles, d'autres formes d'accompagnement et notamment celui de l'intégration sociale, voir professionnel. Nous en passons donc d'abord souvent par la mise en place d'activités ponctuelles, (sorties, Graff..) afin d'aider les personnes à se remobiliser, à reprendre confiance en eux, à effectuer des actions avec d'autres personnes dans un cadre rassurant, étayant.

Nous sommes aussi confrontés à un public en voie de marginalisation, en très grandes précarité, des jeunes qui ont un appartement mais sont toujours à la limite de le perdre, faute de moyens financiers, de difficultés à trouver du travail. Ils ont souvent des niveaux scolaires bas ou un vécu scolaire et professionnel ponctués de nombreux échecs et se retrouver sur les bancs de toutes formes d'apprentissage est difficile et

angoissant. Ils ont donc besoin de structures adaptées pour pouvoir se former à nouveaux (entreprises d'insertion, école relai...) Demander de l'aide est mal vécu et nous devons donc souvent faire les intermédiaires avec les missions locales et les structures professionnelles telles que l'ANPE, Les AFPA...

Nous sommes donc confrontés à des publics présentant des difficultés très différentes selon s'ils proviennent de la rue ou non. Nous devons donc adapter notre mode d'accompagnement à ces différences.

Nous sommes aussi régulièrement intervenus auprès de jeunes femmes avec des enfants. Leur première difficulté est de pouvoir se mobiliser pour des projets personnels alors qu'elles doivent assumer la prise en charge de leurs enfants. Elles ont parfois du mal à sortir de chez elle pour les plus en difficulté, sans moyen de transport, rien que faire les courses pour la famille demande parfois un effort important. Nous les accompagnons pour leurs démarches administratives, leur apportons des conseils pour leurs enfants si elles le souhaitent. Nous essayons surtout de les aider à garder leur autonomie tant que possible, et les accompagnons dans leur cheminement de projets. Nous sommes ainsi en contact avec le CIDEFF, le planning familial....

Nous sommes aussi parfois interpellés par des parents qui demandent des conseils concernant l'éducation de leurs enfants, nous mettons alors en place des entretiens ou des sorties familiales comme support à la relation.

Nous sommes moins intervenus sur le territoire de la gare faute de temps. Nous avons par contre été mobilisés pour travailler sur un diagnostic de territoire portant sur le quartier des Mondoux de septembre à décembre.

(CF projet écrit concernant le quartier les Mondoux.)

B- Tableaux, données chiffrées : commentaires et analyse

Nombre de jeunes rencontrés par genre et tranches d'âge :

Tranches d'âges	Filles rencontrées	Garçons rencontrés	Total des jeunes rencontrés
9ans et moins	2	2	4
10-13 ans			
14-17 ans	7	6	13
18-21 ans	6	12	18
22-25ans	3	16	19
26 ans et+	2	7	9

Nous pouvons donc constater que nous rencontrons plus de garçons que de filles dans la rue, le public de la rue étant souvent plus masculin. Nous rencontrons

donc plutôt des jeunes qui ont entre 18 et 25 ans, ce qui correspond au type de public rencontré dans la rue.

En ce qui concerne les plus jeunes enfants (moins de 9 ans), ce sont pour la plupart les enfants des jeunes mamans rencontrés.

Nombre de jeunes rencontrés du territoire d'intervention et hors du territoire ou origines inconnue

Provenance des jeunes	Nombre de jeunes rencontrés
Territoire d'intervention	65
Hors territoire	
Inconnu	
total	

Nous ne pouvons déterminer précisément la provenance des jeunes rencontrés car nous sommes face à un public mobile, qui peut simplement être de passage sur le territoire ou dans la ville et effectuer plusieurs allers-retours dans la même année. Beaucoup font la route et se déplacent de ville en ville ou de campagne en campagne, d'autres déménagent régulièrement. Ils n'ont pas forcément d'attache forte à la ville de Périgueux. Nous ne connaissons souvent qu'une partie de leur histoire.

Nombre de jeunes scolarisés/non scolarisés, ceux dont on ne connaît pas la situation, répartition par tranche d'âge :

Tranches d'âge	Jeunes rencontrés scolarisé	Jeunes rencontrés non scolarisés	Situation inconnue
9ans et moins		4	
10-13 ans			
14-17 ans	10	3	
18-21 ans	3	15	
22-25 ans		19	
Ans 26 ans et plus		9	

Dans la catégorie des enfants de moins de neuf ans, aucun n'enfant n'est marqué scolarisé car ils ne sont pas en âge de l'être (moins de trois ans).

Dans les tranches d'âge 14-17 peu sont déscolarisés, mais ceux qui le sont présentent des situations réellement inquiétantes.

Dans la tranche 18-25 ans on peut remarquer un grand nombre de jeunes non scolarisés, ce qui est très représentatif du public rencontré, souvent sorti du système scolaire, voir de tout système de formation.

Mode de rencontre :

Tranches d'âges/mode initial de connaissance	Actions collectives	Travail de rue	Permanence sur le territoire	Accueil à l'association	Bouche à oreille	partenariat
9ans et moins		4				
10-13 ans						
14-17 ans		11	2			
18-21 ans		10	4			4
22-25 ans		11	2			6
26 ans et plus		9				

Le principal mode de rencontre des jeunes se fait principalement par le travail de rue. L'autre mode de rencontre des jeunes passe par le partenariat, et parfois les partenaires nous adressent des jeunes à la permanence d'accueil. Pour nous la permanence d'accueil n'est pas un moyen de rencontre mais plutôt un moyen pour approfondir la relation.

Nombre de jeunes soutenus :

Tranches d'âges	Filles soutenues	Garçons soutenus	Total des jeunes soutenus
9ans et moins	5	3	8
10-13 ans		3	3
14-17 ans	1	2	3
18-21 ans	9	7	16
22-25ans	5	12	17
26 ans et+	3	4	7
Total	23	31	54

On accompagne majoritairement des jeunes hommes majeurs, ce qui correspond comme nous l'avons déjà mentionné au public plus spécifiquement de la rue. De la même manière les tranches d'âge majoritairement représentées sont celles 18-21/22-25 ans.

Les plus jeunes sont rencontrés avec leurs parents, dans le cadre d'un soutien à la parentalité de jeunes mamans en général. Nous sommes à nouveau dans l'incapacité de remplir ce tableau même pour des jeunes soutenus, car ils sont très mobiles, il faudrait pouvoir décrire leurs différentes allées et venues pour que cela soit significatif.

Jeunes soutenus selon leurs activités :

Activité	Actifs ayant un emploi (apprentissage, stage...)	Chômeurs	Elèves scolarisés (étudiants, stages non rémunérés)	Elèves non scolarisés	Autres
9 ans et moins			5	4	
10-13 ans			3		
14-17 ans	1			2	
18-21 ans	1	15			
22-25 ans	1	16			
26 ans et plus	1	6			

Comme déjà mentionné nous avons affaire à un public majoritairement sans emploi et déscolarisé ou éloigné de la formation. En 2013 il n'existe aucune aide financière régulière pour les jeunes de moins de 25 ans, le RSA leur étant quasiment inaccessible.

Nous avons affaire à un public en très grande précarité, sans moyen de subsistance, souvent sans appui possible dans leur entourage.

Niveau de diplômes : (si scolarisé)

Niveau de diplôme	Nombre de jeunes soutenus non scolarisés
Sans diplômes	16
CAP.BEP.	15
BAC. +	2
Non renseigné	21

Malgré une part non négligeable du public possédant un diplôme professionnel ou un bac, il reste malgré tout éloigné de l'emploi.

-Avant même d'envisager un accompagnement vers l'emploi ou la formation, les besoins des jeunes passent par des priorités élémentaires (manger, se vêtir, se loger, se soigner).

Logement

Logement	Nombre de majeurs soutenus	Autres
Chez les parents	4	
Logement autonome	12	
Hébergé par un tiers		
Colocation	3	
C.H.R.S., accueil d'urgence	4	
F.J.T.		
Hôtel		
Sans domicile	9	
Squat	1	
Non renseigné	6	
Total		

Les jeunes que l'on reçoit sont dans une grande instabilité et dans une grande précarité par rapport au logement ; à tel point que pour 6 d'entre eux, nous ne pouvons dire quel est leur mode d'habitation. Dans la même année ils peuvent passer par tous les lieux mentionnés dans ce tableau. Une grande partie de notre activité consiste à aider les jeunes à garder leur logement lorsqu'ils sont en logement autonome.

Projets collectifs :

Nous avons effectué peu de projets collectifs cette année car nous n'avions pas de situations de jeunes qui s'y prêtaient :

-Chantier à la banque alimentaire : cinq jeunes de 18 à 24 ans ont participé à ce chantier, dont une jeune fille.

Ce type de chantier permet aux jeunes d'accéder à un travail et à un salaire, souvent le premier pour eux. Le lieu favorise l'insertion dans une équipe constituée de professionnel et de bénévoles. Les jeunes découvrent le fonctionnement de la banque alimentaire. Le travail en commun favorise la revalorisation de l'image de soi et la confiance instaurée.

Ce chantier effectué lors de la collecte de la banque alimentaire permet de soutenir cette association et renforcer les liens avec un partenaire important dans le cadre de nos missions.

Chantier aménagement du local du centre ville : deux jeunes y ont participé. (18-24 ans)

Journée » ficelles de parents, bobines d'enfant » :

Journée à thème, cette année sur la coparentalité : c'est une journée consacrée aux enfants et présentant des ateliers éducatifs. Un Travail de partenariat concernant la réflexion, la préparation et la mise en place de cette journée a été fait avec .Le partenaire principale à l'origine de cette journée : le service éducation jeunesse de la mairie, et de multiples associations partenaires (AOL, crèches..) qui y ont participé.

Accompagnement de deux familles avec des enfants en bas âges, des jeunes mamans isolées, à cette sortie.

Chantier éducatif : avec deux jeunes qui ont participé à l'organisation de cette journée.

3.3 Le Quartier du Toulon

1°) Accompagnements individuels

Globalement, les chiffres restent stables. Quelques personnes sont sorties du dispositif alors que d'autres y sont entrées. D'autres situations montrent une évolution dans les problématiques à traiter du fait de changements dans la composition des ménages : déménagements, arrivés d'un enfant, fin de scolarité.

On note que, même si les choses sont en voie d'améliorations, il reste une méfiance envers le travailleur social qui ne facilite pas les rencontres. Cette distance est le principal frein au développement d'une action de prévention spécialisée.

2°) Pouvoir d'agir des habitants

Cette orientation de travail a été maintenue tout au long de l'année. Elle est essentiellement articulée autour du soutien au Comité des Habitants du Chemin de la Monzie (CHCM). Nos hypothèses des années précédentes se confirment.

Cependant, la mobilisation des personnes autour de projets collectifs est difficile. Les différents environnements institutionnels sont complexes à appréhender pour ces personnes. Nos dispositifs ne sont pas toujours très accessibles et le temps de mise en œuvre n'est pas celui de l'habitant. Par exemple, il y a eu une rencontre avec le directeur général de Périgueux Habitat. Le principe de la construction d'une rampe pour permettre un accès simplifié aux personnes à mobilité réduite a été accepté. Or, le temps des demandes de devis, des réponses des entreprises, des congés d'été et autres font que, malgré la volonté de chacun, la rampe n'est toujours pas construite. Ces actions qui n'aboutissent pas dans un temps suffisamment rapide pour les habitants sont autant de motifs de démobilité.

Cependant, il y a aussi des actions qui réussissent. L'association a acquis une indépendance financière grâce à une subvention de la mairie. Elle a refusé une proposition de partenariat avec une autre association pour des motifs légitimes. Ce refus motivé est un signe d'émancipation. Il y a eu des actions visant à se développer dans le quartier avec des portes à portes, des goûters, des réunions d'habitants. Il y eu aussi la présence en début d'année d'une stagiaire éducatrice. Ses interventions ont apportés des perspectives nouvelles très appréciées par l'ensemble des personnes.

Enfin, le CHCM s'est beaucoup investi dans une action multi partenariale autour des spectacles jeunes publics du Sans Réserve.

3°) Les spectacles jeunes publics.

Le Sans Réserve programme, une fois par semestre, un spectacle réservé aux plus jeunes et à leurs parents. Il a lieu un samedi après-midi à 16h30 avec un goûter offert à partir de 16H00. Le choix de la programmation et les niveaux sonores sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants.

Dans ce cadre, et poursuivant les actions déjà mises en place l'année passée, le Chemin, le CHCM et le sans réserve ont souhaité donner plus d'ampleur à cette action qui avait réuni 5 personnes du quartier l'année précédente. Les services de la politique de la ville de la mairie de Périgueux et le CLAS nous ont rejoints pour participer au financement et à l'organisation cette action.

Il y eu deux spectacles jeunes publics qui ont réunis 29 et 31 personnes (parents et enfants) du quartier. Cela représente un quart des spectateurs présents ! C'est donc une réussite très encourageante et qui engage tous les partenaires de l'action.

Lors du dernier spectacle, les habitants ont souhaité organiser leur propre goûter. Le directeur du Sans réserve souhaite que pour le prochain spectacle nous puissions proposer un goûter commun.

4°) Deux temps forts.

Il y eu cette année deux moments particuliers en lien avec les actions menées au Toulon. Le premier est la présence active du service au forum national de la prévention spécialisée de Lyon organisé par le CNLAPS. La méthodologie d'intervention mise en place au Toulon a servi de support à une intervention plénière de Cyril Bouley. Cela a été ressenti dans le quartier par une forme de légitimation et de reconnaissance du travail mené depuis des années. Au-delà du travail de l'éducateur, ce sont toutes les actions des habitants et des partenaires qui sont ainsi saluées. L'un des effets inattendus de cette présence au forum de Lyon a été la demande faite par des élus de Périgueux d'une présentation de l'action.

Le second temps fort a donc été une réunion de présentation de l'action du service de prévention spécialisée aux élus et aux différents services municipaux et du conseil général. Cette réunion a fait l'objet d'un article paru sur le site de l'association dont nous reproduisons ici l'intégralité.

« Le jeudi 12 décembre s'est tenue, à l'initiative du service, une rencontre entre la plupart des acteurs institutionnels qui interviennent dans le quartier du Toulon. Etaient présents des élus de la ville de Périgueux et leurs services, le directeur de l'A.S.E. et l'assistante sociale de secteur, le directeur du Sans Réserve, la présidente du Comité des Habitants du Chemin de la Monzie (C.H.C.M.) ainsi que la présidente, le directeur et moi-même, éducateur spécialisé du service de prévention spécialisée. L'objectif de cette rencontre était de réunir ces différents acteurs autour d'une présentation de notre démarche spécifique (la participation et l'implication des habitants) et de deux de ses effets les plus importants : le partenariat avec le Sans Réserve et la création du C.H.C.M.

La réunion s'est déroulée en trois temps. Dans un premier temps, j'ai exposé les principales caractéristiques de cette démarche. Il s'agit de considérer les personnes qui vivent sur le territoire actrices de toutes les interventions. Ces personnes ne sont plus prises comme des usagers bénéficiant d'un dispositif mais comme à l'origine du dispositif. C'est un travail qui s'inscrit dans la durée car il convient de modifier les représentations de chacun. Au final, les habitants des quartiers sont à nouveau considérés comme les citoyens qu'ils n'ont jamais cessés d'être : ils ont à nouveau la possibilité d'exprimer une parole publique qui peut être entendue. C'est le retour de l'acteur politique au sens de Didier LAPEYRONNIE.

Dans un second temps, la présidente du C.H.C.M. a présenté l'association. Avec ses mots, elle nous a raconté comment elle percevait l'intervention d'un éducateur et comment s'est patiemment construit le C.H.C.M. Il est toujours intéressant de se rendre compte de la manière dont nos interventions sont perçues. Il se produit souvent un décalage salutaire et rafraichissant. Ainsi, on apprend l'importance de jouer au foot avec les jeunes, les chantiers éducatifs deviennent « l'éducateur fait bosser les jeunes pour qu'ils aient de l'argent »...

Enfin, dans un dernier temps, nous avons échangé autour de ces pratiques devenues lisibles et visibles. La démarche et ses premiers effets ont été salués par tous. Mme SARLANDE, présidente du Chemin, a justement rappelé que c'est dans ce genre d'intervention que la prévention spécialisée peut réussir. Nous avons réunis des acteurs divers autour d'une idée du développement social local dans le prolongement du Forum de Lyon.

Je souhaite remercier toutes les personnes et toutes les institutions partenaires qui, par leur ouverture d'esprit et leurs souhaits d'apporter le meilleur service aux personnes, m'ont permis de développer ces interventions. Sans un réseau de partenaire attentif et volontaire, la prévention spécialisée ne peut pas faire grand-chose.

Pour conclure, et de l'avis de tous, on constate que chaque institution a le désir et la volonté d'échanger. Cependant, il revient à la prévention spécialisée d'organiser ces opportunités à l'échelle du territoire en y incluant toujours les habitants. »

5°) Perspectives 2014

En concertation avec le directeur du service, nous avons dégagé 3 grands axes de travail pour l'année à venir.

En premier lieu, une poursuite des actions et de la méthodologie déjà à l'œuvre. Il nous apparaît que cette manière d'intervenir reste la plus pertinente. Notons que grâce à ces actions, l'éducateur a pu intervenir très tôt dans deux situations délicates au titre de la protection de l'enfance.

En second lieu, il convient de mettre l'accent sur les accompagnements individuels. Effectivement, les actions collectives et de développements sont aussi un outil permettant de transformer les représentations négatives liés au travailleur social. Il est donc attendu un approfondissement des accompagnements individuels. Cela est déjà à l'œuvre mais encore trop lentement.

Thématiques :

Thématiques	Nombre	%
Urgence sociale et sanitaire	0	0
Difficultés financières	5	0
Conduites à risques	2	0
Santé dont santé mentale	0	0
Logement	5	0
Emploi et formation	7	0
Justice	2	0
Accès au droit	3	0
Protection de l'enfance	3	0
Scolarité	6	0
Relations familiales	5	0
Loisirs	11	0
Isolement	0	0
Total	47	0

Enfin, la présence de la stagiaire éducatrice nous a fait prendre conscience que l'intervention d'une femme en plus de celle de l'éducateur homme déjà présent serait une richesse supplémentaire qui permettrait de construire des rencontres ou des accompagnements sur un autre mode. Il s'agit ici de travailler sur la notion de couple éducatif avec ses conséquences cliniques pour la relation éducative.

3.4 Le secteur du Gour de l'Arche et Chancelade

A - LES SUIVIS EDUCATIFS INDIVIDUELS

Moins de 10 ans		11/ 14 ans		15/ 18 ans		19/ 21 ans		22/ 25 ans		Plus de 26 ans	
F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
5	4	12	19	12	29	5	9	7	8	8	1

B - LES SUIVIS EDUCATIFS INDIVIDUALISES EN FONCTION DES PROBLEMATIQUES SOCIALES

	FEMININ	MASCULIN
Insertion professionnelle et formation	21	34
Problèmes personnels et familiaux	8	11
Problèmes de santé	15	1
Problèmes de logement	5	4
Problèmes scolaires	3	10
Problèmes de justice et d'accès aux droits	3	5
AUTRES	5	4
TOTAL	60	69

C- LES SUIVIS EDUCATIFS INDIVIDUALISES EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE SUR LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

	FEMININ	MASCULIN
Saint Astier / Gour de L'Arche	2	
Quartier St Georges		1
Gour de L'arche	45	69
AUTRES Foyer de la Beaumont	2	
TOTAL	49	70

D-LES CHANTIERS EDUCATIFS

DATES	EFFECTIFS DE JEUNES						PATENAIRES	SUPPORTS
	14/ 17 ans		18/21 ans		22/25 ans			
	M	F	M	F	M	F		
Du 11 au 28 décembre 2012 Du 11 janvier au 24 février 2013			1		2	4	Office HLM	Peinture, tapissage, rénovation globale du local
Du 2 au 17 mai 2013			2		1		Golf Municipal de Périgueux	Peinture du mobilier urbain, espace verts
Du 16 au 22 mai 2013			1				Asso Boxing Club Px	Promo, Com, affichage

Pour le secteur du Gour de L'Arche, nous avons effectué trois chantiers en 2013 pour un total de 403 heures (soit une augmentation de par rapport à 2012) réparties comme suit :

385 heures sur le chantier de réfection de notre local dont 124 heures démarrées en décembre 2012, 142 heures sur le chantier Golf et Gala de Boxe

Ces chantiers ont permis de salarier :

11 jeunes

7 garçons et 4 filles, 4 jeunes entre 18 et 21 ans et 7 jeunes entre 22 et 25 ans

CHANTIER ÉDUCATIF REFECTION DU LOCAL DU GOUR DE L'ARCHE

[Cadre juridique et administratif](#)

[La Circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999](#)

Présentation du chantier réfection du local du Gour De L'Arche

Le terme de « chantier éducatif » renvoie à une activité de production, de biens ou de services, réalisée par un groupe de jeunes encadrés par un éducateur, rémunérés en échange du travail fourni. Les objectifs poursuivis n'en restent pas moins diversifiés. Le plus souvent ces chantiers sont réalisés en partenariat avec des collectivités locales ou des syndicats intercommunaux, le Conseil Général, des bailleurs sociaux, des associations locales ou l'association même dont dépend l'équipe de prévention.

De manière générale, le « Chantier éducatif » est utilisé par les éducateurs comme outil parmi d'autres au sein d'une palette d'interventions possibles. Il peut occuper

une place plus ou moins importante dans l'action de prévention, s'inscrire plus ou moins dans une logique de parcours individualisés ou de groupe, se décliner diversement selon les publics ciblés et les objectifs visés.

En 2013, trois chantiers éducatifs ont été réalisés. Nous avons décidé plus particulièrement de présenter le chantier de réfection de notre local.

Le chantier éducatif de réfection du local de l'équipe de prévention du Gour de l'Arche a permis à sept jeunes de s'inscrire dans un projet d'insertion social et professionnel global. Le chantier est prescrit par les éducateurs de rue qui connaissent et suivent les jeunes auxquels ils ont proposés d'y participer.

L'accompagnement des jeunes s'inscrit dans un processus plus large que la seule participation au chantier, entre un temps d'information en amont sur les conditions du travail à effectuer et de préparation du chantier et un temps d'évaluation des résultats en aval et, plus largement, de suivi des jeunes. Les éducateurs ont constitué un groupe mixte et homogène dans les critères d'âge (4 filles et trois garçons de 19 à 23 ans) mais hétérogène en fonction des problématiques sociales et du niveau de difficultés multiples rencontrées.

Les 7 jeunes ne travaillaient pas tous en même temps. Pour chaque jeune les éducateurs ont adapté et élaboré un emploi du temps à la carte tenant compte des démarches sociales, professionnelles et administratives établies avec les éducateurs en fonction de leur projet individuel. Des temps étaient consacrés à la recherche d'emploi avec notamment la venue de Nicolas Chaumard, le conseiller Mission Locale référent du quartier, un jeudi après-midi sur deux durant toute la durée du chantier. La présence de monsieur Chaumard a permis de travailler le suivi social et des moments d'échanges ont ainsi pu être organisés pour faire des points d'étapes et affiner le projet de chacun.

De manière plus global, les objectifs sont d'aider les jeunes à prendre confiance en eux, leur donner une première expérience du travail, leur permettre d'avoir des petits revenus, leur donner l'occasion de participer à un projet collectif, leur apprendre à gérer leur temps et à s'organiser.

Description du projet :

Date de début : le 11/12/2012

Activités prévues :

Travaux ne faisant pas appel à une qualification particulière, ne présentant pas de dangerosité, n'exigeant pas la manipulation de machines dangereuses.

- **peinture**
- **pose de toile de verre**
- **et rénovation globale du local**

Partenariat : (Institutionnel, associatif, financier, autre,...)

- L'association intermédiaire 3 S : pour la réalisation des contrats de travail, les fiches de payes et le prêt de matériels techniques.
- L'office HLM Périgueux Habitat : mise à disposition des matières premières
- La direction du travail et de l'emploi
- L'inspection du travail

} Pour les autorisations

Bénéficiaires du projet :

7 jeunes du quartier le Gour de l'Arche, âgés de 19 à 23 ans (4 filles et 3 garçons)

E-LES SORTIES A LA JOURNEE COMME SUPPORT EDUCATIF

DATES	LIEUX	TYPE D'ACTIVITE	NOMBRE DE JEUNES
27 février	Restaurant	Repas de fin de Chantier Educatif	7 jeunes
octobre	Bowling de Trélissac	bowling	4 jeunes
21 novembre	Mac Do	Restaurant	2 jeunes

E1-LES SORTIES A LA JOURNEE : répartition des publics selon l'âge et le sexe

	NOMBRE DE FILLES	NOMBRE DE GARCONS
Moins de 10 ans		
11/ 14 ans		2
15/ 18 ans		4
19/ 21 ans		1
22/ 25 ans	4	2
Plus de 25 ans		

F-LE PARTENARIAT (nom du partenaire et le type de problématique traitée)*

NOM DU PARTENAIRE	POUR QUEL TYPE DE PROBLEMATIQUE ?
Pôle Emploi Mission Locale + PLIE	Insertion professionnelle / Formation / Emploi Action Seconde Chance : Travail de rue avec le conseiller référent du quartier Forum Job d'été
Etablissement scolaires : E. primaire, Collège, Lycée Professionnel	Echec scolaire / Absence / Difficultés scolaires / Problèmes de comportements / Décrochage / Soutien accompagnement des parents vers l'école
C.M.S.	Nous avons en moyenne une rencontre bimestrielle avec les assistantes sociales de secteur. Nous faisons le point sur les situations que nous avons en commun. Nous nous informons également sur les projets que nous mettons en place. En fonction des situations, ils nous arrivent de nous rencontrer pour travailler ensemble sur un point précis, en accord avec l'utilisateur.
PJJ	Suivis des jeunes dans le cadre de l'ordonnance 45, problématique justice
Office HLM,	Problématique du logement, partenariat chantier éducatif
Planning Familial	Grossesses non désirées, MST et contraception
SPIP	Justice
Centre Social du gour de l'arche	Animation, Projet Golf, Fête de Quartier, impulsion d'un atelier informatique, participation à la réflexion sur le diagnostic de territoire avec une étudiante stagiaire de l'IUT de Px, etc...
Boxing Club	Accompagnement et sensibilisation à la boxe, chantier éducatif
SESSAD Px-Est	Suivi individuel
CFA	Insertion professionnelle
AFPA	Insertion professionnelle

Centre social de Marsac	Réflexion autour d'un chantier éducatif à l'état de projet
Mairie de Razac	Réflexion autour d'un chantier éducatif à l'état de projet
All Boards Family	Accès à la culture
Le Sans Reserve	Présence social
Maison d'arrêt de Px	Visite en milieu carcéral
Centre de Pré-Formation Le Relais	Suivi insertion prof.
Info Droit	Accès aux droits (thème ; justice et logement)
Association Agir	Permis B, insertion professionnelle
Mairie de Px	Elaboration de la charte de nuit (participation aux réunions et la réflexion)
Golf Municipal de Px	Projet de mise en place d'un atelier golf et chantier éducatif
DDCSPP	Accompagnement sur un projet de création d'une Junior association, avec 5 jeunes
Association 3S	Réalisation des contrats de travail, fiches de paie et le prêt de matériel technique.

*Pour un même partenaire il peut y avoir plusieurs problématiques à traiter.

> Le partenariat et les projets proposés par l'équipe :

Centre Médico-social

Nous avons en moyenne une rencontre bimestrielle avec les assistantes sociales de secteur. Nous faisons le point sur les situations que nous avons en commun. Nous nous informons également sur les projets que nous mettons en place.

En fonction des situations, ils nous arrivent de nous rencontrer pour travailler ensemble sur un point précis, en accord avec l'utilisateur.

Travail de rue avec la maison de l'emploi et le centre social du Gour de l'Arche

Un jeudi sur deux de 16h00 à 18h00 un éducateur de l'association le Chemin et un conseiller Mission Locale, effectuent un travail de rue (Aucun animateur du centre social n'a pu être présent en 2013. Nous espérons un travail collaboratif pour 2014). Cette action vise à sortir d'une logique de guichet. Elle permet une réponse plus rapide lorsque l'éducateur doit orienter un jeune mais également de ne pas être identifié comme un service d'insertion. Elle s'adresse principalement aux jeunes qui ont du mal à aller vers la Maison de l'emploi. L'objectif reste dans un second temps d'orienter vers la Maison de l'emploi.

Cette action permet également de faire connaître le quartier aux conseillers référents et de rencontrer les personnes qui sont mal informées et ne connaissent pas le dispositif.

L'action a démarré en septembre 2009 avec le PLIE, aujourd'hui nous avons le recul nécessaire pour juger de la pertinence et de l'efficacité de cette action. Les premiers résultats positifs se font sentir en 2011 (cf rapport d'activité 2011). Un certain nombre de jeunes ont modifié leurs représentations négatives de la Maison de l'emploi. Cela a permis de faire rentrer des jeunes dans les différents dispositifs selon leurs situations et leurs âges et une mise en cohérence des actions de chacun sur le territoire.

Les types de propositions faites en travail de rue en partenariat avec la Mission locale et l'Equipe de Prévention concernent :

- Appui et conseil sur la recherche d'emploi,
- Appui et conseil sur l'orientation prof.
- Conseil sur l'accès aux droits
- Demande d'aide financière
- Demande d'aide à la mobilité
- Information et conseil
- Information et conseil sur la mobilisation
- Information et conseil sur le logement
- Information et conseil sur les aides
- Information et conseil sur les aides à l'emploi
- Information et conseil sur les formations
- Information et conseil sur les offres
- Information et conseil sur l'évaluation
- Mise En Relation (MER) sur des formations-insertion
- MER sur des formations qualifiantes
- MER sur des prestations d'orientation prof
- MER sur une offre ANPE MER sur une offre autre
- MER sur une prestation de recherche d'emploi
- MER sur une prestation d'évaluation Orientation vers un dispositif/programme

Travail sur le développement social des quartiers

Soutenir la création d'associations, développer le pouvoir d'agir des habitants, favoriser les temps d'échanges, participer aux réunions DSU, supporter les actions qui permettent aux habitants d'agir sur le milieu et encourager l'exercice de la citoyenneté ...

L'article 5 de l'arrêté de 1972 introduit la notion d'inter-institutionnalité. L'affirmation d'un nécessaire partenariat comme principe fondamental trouve sa justification dans la nécessité de rétablir les liens entre les personnes et leur milieu, comme le précise la circulaire :

« La notion d'action avec le milieu – et non uniquement avec les jeunes isolés, en dehors du contexte familial et social – doit avoir la priorité dans les objectifs d'une association de prévention spécialisée. »¹

Les actions collectives peuvent contribuer au développement social local² mais elles nécessitent alors des articulations entre la gestion institutionnelle et la dynamique associative.³

Boxe éducative

Action portée par le Boxing Club Périgourdin en partenariat avec le Chemin. Nous constatons que c'est un excellent outil pour la maîtrise des émotions ainsi que le travail d'apprentissage des règles. Cet outil est important pour l'équipe éducative afin de conforter le lien avec les jeunes et pour rentrer en relation avec les familles. L'action se déroule les lundis et vendredis soir de 18h à 19h30. Une dizaine de jeunes participent en moyenne à chaque séance. Les éducateurs sensibilisent, informent et accompagnent les jeunes vers l'activité à partir du travail de rue.

¹ Code de l'Aide Sociale à l'Enfance et protection de la famille, p. 592.

² MENGIN Jacqueline, *Guide du développement local et du développement social*, L'Harmattan, Paris, 1989.

³ AFGHAIN Jean, *Les associations d'action sociale*, Dunod, Paris, 2001

4 CONCLUSION

Ce rapport d'activité annuelle est une co-production de l'ensemble des salariés de l'Association. Il retrace, dans la mesure du possible, l'ensemble de l'activité du service sur l'année 2013. Il s'inscrit sur le modèle des années précédentes, reprenant la forme, le cadre législatif et réglementaire, ainsi que les objectifs et finalités. Il sera présenté au cours de l'Assemblée Générale de l'Association du Mercredi 9 Avril 2014.

Ce rapport d'activité sera construit, pour les années à venir, sur un modèle probablement un peu différent, plus conforme au travail réalisé au quotidien par l'ensemble des personnels salariés de l'Association. Il est issu d'une réflexion collective et de l'apport théorique et technique de l'I.R.T.S. Poitou-Charentes. L'objectif étant de produire une image plus complète, affinée de l'ensemble des activités du service, et notamment, le travail de Développement Social Local, et la dynamique impulsée sur les territoires.

5 ANNEXES

**Projet d'Intervention Mutualisée
De Prévention spécialisée
Secteur St Georges/Les Mondoux**